

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 037-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.138

Déposée le: 06.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Fracture numérique liée au genre: défis et opportunités de la numérisation dans le monde du travail

Comme le montre le rapport du Conseil fédéral sur l'économie numérique¹, la numérisation de l'économie ne touche pas toutes les branches et les métiers mais aussi les niveaux de qualification de la même manière. Les différences sont encore plus grandes lorsqu'on tient compte du genre. D'une part parce que les hommes et les femmes sont représentés inégalement sur le marché du travail ; et d'autre part, parce que les femmes assument plus fréquemment des charges familiales, ce qui fait, par exemple, qu'elles ne peuvent investir autant de ressources que les hommes dans la formation continue et les reconversions professionnelles. Dans une étude intitulée « The Industry Gender Gap »², le Forum économique mondial conclut, à la page 6, que dans le monde, les pertes d'emploi (comparées aux gains) ont frappé plus durement les femmes.

¹ Rapport sur les principales conditions-cadre pour l'économie numérique, Rapport du Conseil fédéral du 11 janvier 2017.

² World Economic Forum : The Industry gender Gap. Women and Work in the Fourth Industrial Revolution, janvier 2016.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les conséquences de la numérisation sur l'emploi des femmes et des hommes (par branche, profession, niveau de formation, âge, etc.) dans le canton de Berne ?
2. D'après le rapport sur les principales conditions-cadre pour l'économie numérique, une « forte progression » est attendue dans les domaines suivants : l'analyse de données, le développement de logiciels, la sécurité des données, le commerce en ligne et la conception de machines intelligentes (page 41). En revanche, certains emplois dans l'industrie manufacturière, l'agriculture, le transport et la logistique, la vente et les activités de bureau sont considérés comme « substituables » (page 40/41) et donc menacés. Quelles sont les perspectives d'emplois estimées dans ces secteurs pour chaque genre ? Dans quelles branches et quels domaines d'activité y a-t-il des créations d'emplois pour les femmes et les hommes, ou plutôt dans quelles branches et domaines d'activité risque-t-il d'y avoir des changements ou des pertes ?
3. Par quelles mesures le canton et les instituts de formation encouragent-ils la formation continue et la reconversion professionnelle des personnes les plus touchées par les pertes d'emplois résultant de la numérisation ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt à lancer, en partenariat avec les instituts de recherche (notamment les hautes écoles spécialisées), des projets de recherche qui étudient plus précisément les rapports entre marché du travail et genre, et les questions de conciliation du travail et de la famille dans le contexte de la numérisation ?
5. Comment les collaboratrices et les collaborateurs peuvent-ils faire respecter leurs droits, en particulier la loi sur l'égalité, dans les nouvelles formes de travail, par exemple sur les plateformes, dans le travail collaboratif (crowdworking) ou le travail au clic (clickworking) ?